



huissier de justice comment faire ?

Par **alflife**, le **25/07/2010** à **23:16**

bonsoir voilà je me tourne vers vous car j'aimerais avoir quelques renseignements bien précis il y a plusieurs jours j'ai été contacté par un huissier pour une dette impayée s'élevant à environ 5000€ je suis locataire dans un appartement et vis conjointement (je ne suis ni pacsé ni marié) avec une petite amie, elle habite chez moi à titre gratuit.

N'ayant pas les moyens d'éponger cette dette dans l'immédiat je crains que la machine judiciaire ne se mette en route pour saisir mes biens ma question est simple, si je cède mes biens à mon amie, est-ce que l'huissier pourra toujours saisir les biens ? Et comment dois-je procéder ? merci d'avance à ceux qui auront l'amabilité de prendre un peu de temps à me répondre.